
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 décembre 2017 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 19 heures.

CA17 30 12 0370

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA17 30 12 0371

RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 3 OCTOBRE 2017, DES DEUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 23 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2017, des deux séances extraordinaires du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2017 de 8 h 30 et 9 h 00.

ADOPTÉ

10.03

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs et employés de l'arrondissement.

Elle remercie tous les électeurs pour le vote de confiance dont elle a été l'objet aux dernières élections municipales et souhaite la bienvenue à la nouvelle conseillère d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies, madame Lisa Christensen.

La mairesse invite les citoyens de l'arrondissement à découvrir quatre œuvres d'art public situées sur le territoire.

Madame Rouleau parle ensuite de la soirée de reconnaissance de projets urbanistiques dans l'arrondissement.

Par la suite, la mairesse informe les citoyens sur les changements d'horaires des installations municipales, ainsi que sur le report des collectes prévues les jours de Noël et du jour de l'an.

Elle souligne la décision du comité exécutif de donner un accord de principe à la désignation de l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles dans le programme de subvention Pr@m-Commerce.

Enfin, madame Rouleau invite les enfants et leurs familles à venir rencontrer le Père Noël et samedi 9 décembre à la Place du Village-du-vieux-Pointe-aux-Trembles

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une demande de comité d'embellissement pour le secteur de la rue Jacques-Rousseau.
- Une demande pour la réfection et la rénovation de la Maison Beaudry.
- Le dépôt d'une pétition demandant l'augmentation de l'offre de service en transport en commun.
- Le dépôt de deux audits concernant la sécurité piétonnière sur la rue Rodolphe-Forget et autour des résidences pour personnes âgées.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les élus remercient leurs électeurs pour les votes de confiance aux dernières élections. Les membres soulignent l'excellent travail accompli par monsieur Manuel Guedes et souhaitent la bienvenue à sa remplaçante, la nouvelle conseillère, madame Lisa Christensen.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite les citoyens à participer aux activités de la Maison de la culture Pointe-aux-Trembles, au tournoi de hockey mineur de Pointe-aux-Trembles et à la compétition régionale de nage au centre Roussin.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà invite les citoyens à être généreux lors de la cueillette de denrées non périssables en cette période des fêtes.

Madame la conseillère Lisa Christensen remercie les citoyens de lui avoir accordé leur confiance et s'engage à s'investir pleinement dans son district.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine informe les citoyens du nouveau service de prêt d'instruments de musique à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies.

Monsieur le conseiller Richard Guay présente un bilan des changements dans son district depuis les quatre dernières années et souligne le travail accompli par les différents intervenants. Il souhaite réaliser autant de projets pour les quatre prochaines années.

Madame la conseillère Suzanne Décarie souligne le prix reçu par l'arrondissement pour le stationnement écologique au centre Roussin. Elle invite les citoyens à ne pas oublier et à intégrer les personnes seules dans leurs activités pendant la période des fêtes. Enfin, elle sensibilise les citoyens sur les problématiques en lien avec les animaux donnés en cadeau aux proches à l'occasion des fêtes afin d'éviter le plus possible l'abandon d'animaux.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt d'une pétition afin de demander l'augmentation de l'offre de services en transport en commun dans l'arrondissement.
- Dépôt de deux audits concernant la sécurité des piétons autour des résidences pour personnes âgées et sur le boulevard Rodolphe-Forget.

CA17 30 12 0372

APPROBATION DES DÉPÔTS DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT MUNICIPAL MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - MONTRÉAL 2018-2020, POUR L'ANNÉE 2018, AUPRÈS DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver des dépôts de projets dans le cadre du Programme de financement municipal Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020, pour l'année 2018, auprès du Service de la diversité sociale et des sports.

ADOPTÉ

12.01 1173163008

CA17 30 12 0373

RÉSOLUTION POUR LE FINANCEMENT DE LA REVITALISATION DU BOULEVARD GOUIN DANS LE PTI 2018-2019-2020 DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Attendu que le boulevard Gouin représente la plus longue artère de l'île de Montréal et demeure l'une des plus belles voies de la métropole par son caractère unique, son patrimoine bâti et naturel, en bordure de la rivière des Prairies et de deux parcs-nature;

Attendu que sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le boulevard Gouin représente un parcours de 15 km;

Attendu que la portion située dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles nécessite d'importants investissements en vue de sécuriser la rue pour assurer une cohabitation harmonieuse des déplacements des usagers;

Attendu que la piste cyclable est dans un état pitoyable où les usagers doivent contourner les poteaux situés au centre de la chaussée et que les piétons doivent marcher dans la rue, puisqu'il n'y a pas de trottoirs sur une majeure partie du boulevard,

Attendu que CAA-Québec a désigné le boulevard Gouin l'une des pires routes au Québec, la pire sur l'île de Montréal, à la suite d'une mobilisation des citoyens;

Attendu que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté le Plan directeur pour la revitalisation du boulevard Gouin en 2015, issu de consultations et de réflexions avec les citoyens et l'arrondissement;

Attendu que la juridiction locale du boulevard Gouin a été transférée au réseau artériel en 2015;

Attendu que le conseil d'arrondissement a offert en avril 2017 au Service des infrastructures, de la voirie et des transports en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité des Programmes de réfection routière, complémentaire de planage et revêtement, de réaménagement géométrique en échange d'un virement de crédit à l'arrondissement pour le financement d'effectifs pour assurer la planification et la mise en Suvre de la revitalisation du boulevard Gouin;

Attendu que la crue des eaux du printemps 2017 a contribué à l'accélération de l'érosion des berges le long du boulevard et que des travaux d'urgence ont dû être menés pour sécuriser la chaussée en piètre état;

Attendu qu'une pétition de plus de 2500 signatures a été déposée au conseil municipal de septembre 2017 par des citoyens et des commerçants de Rivière-des-Prairies;

Attendu que les deux partis politiques se présentant à l'élection municipale dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ont indiqué que la réfection du boulevard Gouin est une priorité;

Attendu que le Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 est en cours de préparation par l'administration municipale;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par

monsieur le conseiller Gilles Déziel, monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,
madame la conseillère Suzanne Décarie, monsieur le conseiller Richard Guay,
madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, madame la conseillère Lisa
Christensen

et unanimement résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande à l'administration municipale de prévoir les sommes nécessaires à la revitalisation du boulevard Gouin dans le Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.

ADOPTÉ

15.01

CA17 30 12 0374

RÉSOLUTION POUR LE FINANCEMENT DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SHERBROOKE DANS LE PTI 2018-2019-2020 DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Attendu que la rue Sherbrooke constitue une porte d'entrée unique sur l'île de Montréal par sa localisation entre le fleuve St-Laurent et la rivière des Prairies et la présence de nombreux milieux naturels;

Attendu que le projet d'aménagement de la rue Sherbrooke entre la 40e avenue et le pont Le Gardeur a été initié depuis 1999;

Attendu qu'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) misant sur une artère contemporaine à échelle plus humaine, en intégrant efficacement le transport actif et collectif tout au long du parcours, a été adopté par le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en février 2016;

Attendu que le PDUES est le fruit d'une série d'ateliers et de séances de consultations entre les représentants de l'arrondissement et les citoyens, les organismes, les institutions et les entreprises du territoire, avec la collaboration de l'École d'urbanisme et d'architecture du paysage de l'Université de Montréal;

Attendu que la mise en service de la gare de Pointe-aux-Trembles avec l'arrivée du train de l'est cause une augmentation d'achalandage de piétons, de cyclistes et d'automobilistes dans le secteur;

Attendu que le réaménagement de la rue Sherbrooke permettrait la création de 5000 unités de logements et de commerces de proximité en fonction de l'approche du Transit Oriented Development (TOD), dont le Quartier de la gare et que ces nouveaux milieux de vie contribueraient assurément à retenir les familles sur l'île;

Attendu que plusieurs projets résidentiels d'envergure sont en cours de réalisation sur ce tronçon, mais que les aménagements ne sont pas encore conçus pour favoriser la mobilité et la sécurité des divers usagers en raison notamment de l'absence de trottoirs;

Attendu que le processus d'approbation du projet de réaménagement de l'artère auprès des instances décisionnelles de la Ville a été impacté par le départ prématuré de son chargé de projet vers d'autres fonctions administratives, générant ainsi un délai considérable;

Attendu que le conseil d'arrondissement a offert en avril 2017 au Service des infrastructures, de la voirie et des transports en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité des Programmes de réfection routière, complémentaire de planage et revêtement, de réaménagement géométrique en échange d'un virement de crédit à l'arrondissement pour le financement d'effectifs pour assurer la planification et la mise en Suvre du réaménagement de la rue Sherbrooke;

Attendu que le projet de réaménagement de la rue Sherbrooke a été présenté en septembre dernier au Comité corporatif de gestion des projets et qu'il était prévu que ce dossier se retrouve au Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de la Ville de Montréal;

Attendu que l'arrondissement est constamment interpellé par ses concitoyens à propos du mauvais état de l'artère ainsi que par les acteurs immobiliers souhaitant des infrastructures viaires plus propices à la réalisation de projets structurants;

Attendu que le Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 est en cours de préparation par l'administration municipale;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par

monsieur le conseiller Gilles Déziel, monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,
madame la conseillère Suzanne Décarie, monsieur le conseiller Richard Guay,
madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, madame la conseillère Lisa
Christensen

et unanimement résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande à l'administration municipale de prévoir les sommes nécessaires au réaménagement de la rue Sherbrooke dans le Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

CA17 30 12 0375

OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE LV CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT DES PARCS SOLANGE-CHAPUT-ROLLAND ET CHEVALIER-CUIVRÉ, ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE, CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS DE LA SOUMISSION PUBLIQUE NUMÉRO RP-PARC17-19 (9 SOUMISSIONNAIRES).

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme LV Construction, le contrat relatif au projet d'aménagement des parcs Solange-Chaput-Rolland et Chevalier-Cuivré, aux prix de sa soumission, soit au montant de 462 752,53 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RP-PARC17-19 (9 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 528 629,87 \$, taxes incluses afin d'inclure, le cas échéant, les frais contingents et les incidences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville Centre.

ADOPTÉ

20.01 1174281033

CA17 30 12 0376

AUTORISATION DE NE PAS DONNER SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 17-15902, POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE GRADINS TÉLESCOPIQUES ET DE FAUTEUILS POUR LA MAISON DE LA CULTURE DE POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro 17-15902, pour l'acquisition d'un nouveau système de gradins télescopiques et de fauteuils pour la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1173704002

CA17 30 12 0377

AUTORISATION DE NE PAS DONNER SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 17-15986, POUR LE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES D'ÉGOUTS INCLUANT TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS, 1 AN.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro 17-15986, pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant transport et la disposition des résidus, 1 an.

ADOPTÉ

20.03 1174281034

CA17 30 12 0378

AJUSTEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR LES PROGRAMMES ACCUEIL ET SURVEILLANCE, ACTIVITÉS DE LOISIRS, CLUB DE VACANCES, CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES ET ENTRETIEN SANITAIRE ET TRAVAUX MINEURS, AINSI QUE POUR LA GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 617 182 \$ pour l'année 2018, pour la gestion des programmes « Activités de loisirs », « Club de vacances », « Club sportif et activités physiques », « Accueil et surveillance », « Entretien sanitaire et travaux mineurs » ainsi que pour la gestion du Centre communautaire Roussin. La contribution financière est répartie comme suit :

- Programme Accueil et surveillance : 66 334 \$;
- Programme Activités de loisirs : 11 755 \$;
- Programme Club sportif et activités physiques : 40 951 \$;
- Programme Club de vacances : 30 948 \$;
- Programme Entretien sanitaire et travaux mineurs : 332 464 \$;
- Gestion Grand centre : 134 730 \$;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.04 1144561001

CA17 30 12 0379

OCTROI D'UNE SUBVENTION NON-RÉCURRENTE RÉPARTIE ENTRE CINQ (5) ORGANISMES, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER FONDS LOCAL EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL : CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC., COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE JACQUES-CARTIER, CDC DE LA POINTE RÉGION EST DE MONTRÉAL, CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES ET ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une subvention non-récurrente au montant de 24 181,88 \$, pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme de soutien financier *Fonds local en développement social*, répartie entre les cinq organismes suivants :

- Centre de promotion communautaire Le Phare inc. :4 960 \$
- Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier : 4 221,88 \$
- CDC de la Pointe région Est de Montréal : 5 000 \$
- Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies : 5 000 \$
- Éco de la Pointe-aux-Prairies : 5 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1174561011

CA17 30 12 0380

INDEXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE (CA16 3009 0254) POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) DE LA POINTE POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'indexer le montant de la contribution financière accordé par la résolution numéro CA16 3009 0254 pour la Corporation de développement communautaire (CDC) de la Pointe de 8 640 \$ en 2016 à 8 986 \$ pour l'année 2017. De plus, indexer la contribution financière de 2017 à 8 986 \$ à 9 166 \$ pour 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.06 1165313004

CA17 30 12 0381

INDEXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE (CA16 3009 0255) POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'indexer le montant de la contribution financière accordé par la résolution numéro CA16 3009 0255 pour la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies de 11 340 \$ en 2016 à 11 794 \$ en 2017. De plus, indexer la contribution financière de 2047 à 11 794 \$ à 12 030 \$ en 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.07 1165313005

CA17 30 12 0382

CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES, ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION CA12 30 12 0426 AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE (31 DÉCEMBRE 2018) ET OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE. OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE POUR 2017 ISSUE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention approuvée par la résolution CA 12 3012 0426, avec l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.;

D'octroyer une contribution financière de 184 885 \$ pour l'année 2018, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 3 406 \$ pour l'année 2017, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. et la modification à la convention en cours à cette effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par le Service de la Diversité sociale et des sports.

ADOPTÉ

20.08 1121312004

CA17 30 12 0383

CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU LA CONVENTION AVEC ÉQUIPE R.D.P., ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION CA13 30 10 0375, AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE (31 DÉCEMBRE 2018) ET OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES PROGRAMMES ACTIVITÉS DE LOISIR, CLUB DE VACANCES ET JEUNESSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat approuvée par la résolution CA13 3010 0375 avec l'organisme Équipe R.D.P.;

D'octroyer une contribution financière de 86 044 \$ pour l'année 2018, pour la réalisation d'activités dans le cadre des programmes Activités de loisirs, Club de vacances et Jeunesse répartie comme suit :

- Programme Activités de loisirs : 38 133 \$
- Programme Club de vacances : 29 195 \$
- Programme Jeunesse : 18 716 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1131790012

CA17 30 12 0384

CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU LA CONVENTION AVEC LE CLUB GYMNACENTRE INC., ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION CA13 30 10 0381, AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE (31 DÉCEMBRE 2018) ET OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat approuvée par la résolution CA13 3010 0381 avec le Club Gymnacentre inc.;

D'octroyer une contribution financière de 19 512 \$ pour l'année 2018 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Club sportif et activités physiques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.10 1131790010

CA17 30 12 0385

CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU LA CONVENTION AVEC LE CLUB D'HALTÉROPHILIE DE POINTE-AUX-TREMBLES, ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION CA13 30 10 0380, AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE (31 DÉCEMBRE 2018) ET OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat approuvée par la résolution CA13 3010 0380 avec le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer une contribution financière de 5 905 \$ pour l'année 2018 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme « Club sportif et activités physiques »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.11 1131790011

CA17 30 12 0386

CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU LA CONVENTION AVEC LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT, ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION CA13 30 10 0382, AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE (31 DÉCEMBRE 2018) ET OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES PROGRAMMES ACCUEIL ET SURVEILLANCE, ACTIVITÉS DE LOISIRS, CLUB DE VACANCES ET CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat approuvée par la résolution CA13 3010 0382 avec Loisirs communautaires Le Relais du Bout;

D'octroyer une contribution financière de 103 558 \$ pour l'année 2018, pour la réalisation d'activités dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Club de vacances », « Club sportif et activités physiques » et « Accueil et surveillance », répartie comme suit :

- Programme Accueil et surveillance: 47 609 \$;
- Programme Activités de loisirs: 24 323 \$;
- Programme Club de vacances: 25 199 \$;
- Programme Club sportif et activités physiques: 6 427 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.12 1131790008

CA17 30 12 0387

CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU LA CONVENTION AVEC LE CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE POINTE-AUX-TREMBLES, ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION CA13 30 10 0379, AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE (31 DÉCEMBRE 2018) ET OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat approuvée par la résolution CA13 30 10 0379 avec le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles inc.;

D'octroyer une contribution financière de 13 512 \$ pour l'année 2018, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Club sportif et activités physiques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.13 1131790006

CA17 30 12 0388

CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES, ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION CA13 30 10 0377, AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE (31 DÉCEMBRE 2018) ET OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES PROGRAMMES CLUB DE VACANCES ET CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES, DU VOLET AQUATIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat approuvée par la résolution CA13 30 10 0377 avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le volet aquatique;

D'octroyer une contribution financière de 19 144 \$ pour l'année 2018 répartie comme suit :

- Programme Club de vacances : 5 957 \$;
- Programme Club sportif et activités physiques : 13 487 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.14 1131790005

CA17 30 12 0389

CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU LA CONVENTION AVEC LE C.A.R.P. (CLUB AQUATIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES), ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION CA13 30 10 0376, AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE (31 DÉCEMBRE 2018) ET OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES PROGRAMMES CLUB DE VACANCES ET CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente pour la prolongation d'un an de la convention de partenariat approuvée par la résolution CA13 3010 0376 avec le C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies);

D'octroyer une contribution financière de 36 711 \$ pour l'année 2018, pour la réalisation d'activités dans le cadre des programmes "Club sportif et activités physiques" et Club de vacances" répartie comme suit :

- Club sportif et activités physiques : 30 791 \$;
- Club de vacances : 5 920 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.15 1131790004

CA17 30 12 0390

CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC., ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION CA14 30 02 0018, AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE (31 DÉCEMBRE 2018) ET OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME JEUNESSE.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat approuvée par la résolution CA14 3002 0018 avec le Centre de promotion communautaire Le Phare inc.;

D'octroyer une contribution financière de 18 716 \$ pour l'année 2018 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Jeunesse;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.16 1131790003

CA17 30 12 0391

CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO, ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION CA13 30 10 0378, AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE (31 DÉCEMBRE 2018) ET OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES PROGRAMMES CLUB DE VACANCES ET JEUNESSE.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente pour la prolongation d'un an de la convention de partenariat approuvée par la résolution CA13 3010 0378 avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco;

D'octroyer une contribution financière annuelle de 58 700 \$ pour l'année 2018, pour la réalisation d'activités dans le cadre des programmes Jeunesse et Club de vacances, répartie comme suit :

- Programme Club de vacances: 21 268 \$;
- Programme Jeunesse: 37 432 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.17 1131790002

CA17 30 12 0392

CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU LA CONVENTION AVEC LA MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION CA13 30 10 0388, AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE (31 DÉCEMBRE 2018) ET OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME JEUNESSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat approuvée par la résolution CA13 3010 0388 avec la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies;

D'octroyer une contribution financière de 74 865 \$ pour l'année 2018 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme « Jeunesse »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.18 1131790001

CA17 30 12 0393

APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ORGANISME ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME ECO-QUARTIER, D'UNE DURÉE D'UNE ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018 ET OCTROYER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 204 204 \$ à Éco de la Pointe-aux-Prairies pour une durée d'une année se terminant le 31 décembre 2018, dans le cadre du programme Éco-quartier;

D'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.19 1174939002

CA17 30 12 0394

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT POUR LES SÉANCES TENUES LE 8 SEPTEMBRE 2017 ET LE 6 OCTOBRE 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De déposer le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour les séances du 8 septembre et du 6 octobre 2017.

ADOPTÉ

30.01

CA17 30 12 0395

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 14 JUIN ET DU 6 SEPTEMBRE 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De déposer les procès-verbaux du Comité de circulation du 14 juin et du 6 septembre 2017.

ADOPTÉ

30.02

CA17 30 12 0396

ACCUSER RÉCEPTION DES RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES EN MATIÈRE DE MOUVEMENTS DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2017 ET EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 26 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE ET DU 23 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE 2017. DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS, POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2017 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE EFFECTUÉES POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de septembre et octobre 2017 et en matière de ressources financières pour la période du 26 août au 22 septembre et du 23 septembre au 27 octobre 2017;

De déposer des virements de crédits entre activités, pour la période des mois de septembre et octobre 2017 et déposer la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de septembre et octobre 2017.

ADOPTÉ

30.03 1174230012

CA17 30 12 0397

DISPOSITION, À TITRE GRATUIT, DE CIMAISES À L'ORGANISME TANDEM

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'autoriser la disposition, à titre gratuit, de dix (10) de cimaises à l'organisme TANDEM.

ADOPTÉ

30.04 1172468004

CA17 30 12 0398

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CA17 3007 0221 AFIN DE REMPLACER LE RÉCIPIENDAIRE DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE OCTROYÉE À L'ORGANISME LE RELAIS DU BOUT, PAR L'ORGANISME LES PETITS SOLEILS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer la contribution financière de 3 164 \$ à l'organisme Les Petits Soleil de la Pointe-de-l'île, en remplacement de la contribution initialement versée aux Loisirs communautaires le Relais du Bout.

ADOPTÉ

30.05 1173353001

CA17 30 12 0399

OCTROYER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE À L'ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES AFIN DE BONIFIER LE SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ À L'ORGANISME POUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION DE GESTION DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES POUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT 2018. D'AUTORISER UN VIREMENT DE CRÉDIT À CETTE FIN

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle non récurrente jusqu'à un montant maximal de 2 700 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de contribuer au programme des gestion des produits d'hygiène durables pour l'année 2018;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1174939003

CA17 30 12 0400

OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SUIVANTS : SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL STE MARIA GORETTI, ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE P.A.T (AHMPAT), CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE POINTE-AUX-TREMBLES, ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES (AQDR-PDI) ET CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE, POUR L'ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS RESPECTIVES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 2600 \$ aux organismes suivants :

- 400 \$ à la Société de Saint-Vincen de Paul Ste Maria Goretti pour la distribution de paniers de Noël et de sacs d'épicerie.
- 500 \$ à l'Association du Hockey Mineur de P.A.T (AHMPAT) pour la tenue de la 24e édition de deux tournois de hockey;
- 200 \$ au Club de patinage artistique de Pointe-aux-Trembles pour la tenue de la soirée annuelle des lauréats en patinage artistique;
- 500 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes (AQDR-PDI) pour l'édition de son journal L'Écho de la Pointe;
- 1000 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare pour la distribution de paniers de Noël par le Collectif de dépannage des Fête RDP;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.07 1170448012

CA17 30 12 0401

AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE PARTIE DU COÛT DES TRAVAUX D'ÉGOUTS EN FRONT DU PARC DES PEUPLIERS ET DU TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS AFFÉRENTS À CES TRAVAUX, RÉALISÉS PAR LE PROMOTEUR CONSTRUCTION PRIVICO INC. DANS LE CADRE DU PROJET RÉSIDENTIEL LE MODÉNA, REPRÉSENTANT LA CONTRIBUTION DE LA VILLE PRÉVUE DANS LE PROTOCOLE D'ENTENTE SIGNÉ ENTRE LE PROMOTEUR CONSTRUCTION PRIVICO INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL (CA16 30 05 0107)

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement par la Ville de Montréal au promoteur Construction Privico inc., du projet de développement résidentiel Le Modéna, d'une partie du coût des travaux d'égout en front du parc des Peupliers (Lot 4 271 429) et du terrain appartenant à la Ville ainsi que les frais afférents à ces travaux, excluant les branchements de service, sur l'avenue Fernand-Gauthier, entre les rues Henri-Gagnon et Pierre-Chasseur, réalisés par le promoteur Construction Privico inc. dans le cadre du projet résidentiel Le Modéna, au montant de 63 457,92 \$, incluant les taxes, représentant la contribution de la Ville prévue dans le protocole d'entente signé entre le promoteur Construction Privico inc. et la Ville de Montréal (CA16 30 05 0107);

D'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 63 457,92 \$ au promoteur Construction Privico inc.;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

ADOPTÉ

30.08 1174281025

CA17 30 12 0402

AUTORISER LE GREFFIER À ÉMETTRE UNE ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DÉLIVRANCE PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION SELON L'ARTICLE 32 POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (ÉGOUTS ET AQUEDUC) ET DE SURFACE (TROTTOIRS, LAMPADAIRES, ARBRES) EN BORDURE DU PROJET RÉSIDENTIEL SUR LE PROLONGEMENT DE GOUIN, ENTRE LA RUE FORSYTH ET SHERBROOKE EST (LOT 5 102 695) À POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif :

D'autoriser l'émission, par le greffier de la Ville de Montréal, d'une attestation de non-objection à la délivrance des autorisations requises par le ministère du Développement durable et de la lutte contre les changement climatiques (MDDELCC) en vue de la construction d'infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires et arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement du boulevard Guoin, entre la rue Forsyth et la rue Sherbrooke Est (lot 5 102 695) à Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.09 1174642002

CA17 30 12 0403

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E155 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS »

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de Règlement numéro RCA17-E155 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements ».

40.01 1171163004

CA17 30 12 0404

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E155 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement d'emprunt RCA17-E155 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements ».

ADOPTÉ

40.02 1171163004

CA17 30 12 0405

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT RCA17-E156 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE »

Monsieur le conseiller de la Ville Giovanni Rapanà, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA17-E156 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique ».

40.03 1174230014

CA17 30 12 0406

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA17-E156 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE »

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020, le projet de règlement d'emprunt RCA17-E156 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique - domaine administratif ».

ADOPTÉ

40.04 1174230014

CA17 30 12 0407

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT RCA17-E157 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Madame la conseillère de la Ville Suzanne Décarie, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA17-E157 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition d'équipement et de mobilier dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

40.05 1174230015

CA17 30 12 0408

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA17-E157 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020, le projet de règlement d'emprunt RCA17-E157 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition d'équipement et de mobilier dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.06 1174230015

CA17 30 12 0409

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E158 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Monsieur le conseiller de la Ville Richard Guay, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt RCA17-E158 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour le Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

40.07 1174939004

CA17 30 12 0410

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E158 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement d'emprunt RCA17-E158 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour le programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.08 1174939004

CA17 30 12 0411

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E159, INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS »

Madame la conseillère d'arrondissement Nathalie Pierre-Antoine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt RCA17-E159, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 12 790 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

40.09 1171528005

CA17 30 12 0412

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E159, INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS »

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, le le projet de règlement d'emprunt RCA17-E159 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 12 790 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

ADOPTÉ

40.10 1171528005

CA17 30 12 0413

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E160 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN »

Madame la conseillère d'arrondissement Lisa Christensen, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt RCA17-E160 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain ».

40.11 1171163005

CA17 30 12 0414

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E160 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN »

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement d'emprunt RCA17-E160 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain ».

ADOPTÉ

40.12 1171163005

CA17 30 12 0415

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E161, INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET LE PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES »

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement d'emprunt RCA17-E161, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour le Programme de réfection routière et le Programme de réaménagement de rues ».

40.13 1174281037

CA17 30 12 0416

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E161, INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET LE PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, le projet de règlement d'emprunt RCA17-E161, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour le Programme de réfection routière et le Programme de réaménagement de rues ».

ADOPTÉ

40.14 1174281037

CA17 30 12 0417

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-30029-5 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA08-30029, TEL QUE MODIFIÉ) »

Monsieur le conseiller de la ville Giovanni Rapanà, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA08-30029-5 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-30029, tel que modifié) ».

40.15 1176951019

CA17 30 12 0418

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-30029-5, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA08-30029, TEL QUE MODIFIÉ) »

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA08-30029-5, intitulé : « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-30029, tel que modifié (RCA08-30029, tel que modifié) ».

ADOPTÉ

40.16 1176951019

CA17 30 12 0419

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-031 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE LA ZONE 064 ET DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES »

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-Z01-031 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne la zone 064 et diverses dispositions réglementaires ».

40.17 1176425017

CA17 30 12 0420

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-031 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE LA ZONE 064 ET DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES »

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 novembre 2017,

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-031 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne la zone 064 et diverses dispositions réglementaires ».

Que ce premier projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 16 janvier 2018, à 18 h 30, à la Maison du Citoyen, située au 12 090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.18 1176425017

CA17 30 12 0421

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT RCA17-30080 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2018) »

Monsieur le conseiller de la ville Richard Guay, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement RCA17-30080 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2018) ».

40.19 1174860006

CA17 30 12 0422

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA17-30080 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2018) »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA17-30080 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2018) ».

ADOPTÉ

40.20 1174860006

CA17 30 12 0423

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA17-30079 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2018) » POUR L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro RCA17-30079 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) » pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.21 1172468003

CA17 30 12 0424

REQUÊTE POUR L'INSTALLATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES FACE AU 12368, 70E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA17-(C-4.1)-007, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées face au 12368, 70^e Avenue, sur une distance de 6,5 mètres;

De conserver toute signalisation existante.

ADOPTÉ

40.22 1174281030

CA17 30 12 0425

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION AMENDÉE DES ÉVÉNEMENTS PUBLICS POUR L'ANNÉE 2017 ET ÉDICTION DES ORDONNANCES AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2017;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2017, conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA17-(C-4.1)-004-C** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017, conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017 », dont le tableau est en pièce jointe.;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA17-(B-3)-002-C** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017, conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA17-(P-1)-002-C** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017, conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA17-(RCA09-Z01)-002-C** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017, conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079), l'ordonnance numéro **OCA17-(17-079)-001** jointe à la présente, permettant la circulation de calèche, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017, conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017, dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA17-(P-3)-001-C** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017, conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.23 1172971001

CA17 30 12 0426

REQUÊTE POUR RELOCALISER UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE À L'USAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES, FACE AU 14115, RUE PRINCE-ARTHUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA17-(C-4.1)-009, le déplacement de 11 mètres plus à l'ouest, la zone de débarcadère à l'usage des personnes handicapées face au 11415, rue Prince-Arthur, de manière à ce que sa limite est se trouve à 53 mètres de la 52^e Avenue;

De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.24 1174281040

CA17 30 12 0427

RATIFICATION DE L'AUTORISATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE D'UNE COURSE À PIED INSCRITE À LA SÉRIE CANADIENNE DE COURSE POUR FEMMES « ELLES COURENT MONTRÉAL », AU PARC DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES, AYANT EU LIEU LE 1ER OCTOBRE 2017. ACCORDER UNE SUBVENTION NON RÉCURRENTÉ À PRODUCTION ÉVÉNEMENT PLUS, SOUS LA FORME DE GRATUITÉ DE PRÊT DE MATÉRIEL, POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De ratifier l'autorisation de l'occupation du domaine public pour la tenue d'une course à pieds inscrite à la série canadienne de course pour femmes « Elles courent Montréal », au parc de l'École secondaire de Pointe-aux-Trembles le dimanche 1^{er} octobre 2017, de 7 h à 14 h;

D'accorder une subvention non récurrente à Production événement plus, sous la forme de gratuité pour l'organisation de l'événement, le montant étant appliqué en réduction du tarif régulier de prêt d'équipement.

ADOPTÉ

40.25 1172971003

CA17 30 12 0428

TITULARISATION D'UN EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU, MATRICULE 100027804, EN VUE DE LA PERMANENCE D'EMPLOI DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT D'UN EMPLOYÉ TITULAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, monsieur Franco Buono, matricule 100027804, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1172700015

CA17 30 12 0429

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT LE 5 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De désigner monsieur Gilles Déziel conseiller d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour la période débutant le 5 décembre 2017, et ce, pour une période de 6 mois, soit jusqu'au conseil d'arrondissement du 6 juin 2018.

ADOPTÉ

51.01 1174860005

CA17 30 12 0430

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De désigner monsieur le conseiller de la Ville Richard Guay président au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux mois, soit du 5 décembre 2017 au 6 février 2018.

ADOPTÉ

51.02 1173971005

CA17 30 12 0431

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES POUR PRÉSIDER LE COMITÉ DE CIRCULATION DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De désigner madame Suzanne Décarie, conseillère de la Ville, présidente, au sein du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat d'une durée de deux mois, soit jusqu'au 6 février 2018.

ADOPTÉ

51.03 1174281036

CA17 30 12 0432

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 27

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2018.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement par intérim